



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-02-05

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON et M. Michaël THOMAS.

Absents excusés :

M. Jean-Jacques LASSERRE pouvoir à Mme Dominique CONORT
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI
M. Jean Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Philippe NOYER
M. Christian MAMY pouvoir à M. Guy HEMET
M. Olivier FRAUDEAU pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER
M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Thierry VOITELLIER
M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain NOURISSIER
M. Erik LINQUIER
Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL
M. Jean GUILBERT
M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme Pascale ROCHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 3 février 2010

Date d'affichage de la convocation : 4 février 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2010.02.05 : Lancement de l'opération « Compostage domestique » pour les habitants de Versailles Grand Parc ; approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture et livraison des composteurs et bio-seaux

□ **M. Pierres-Yves STUCKI, rapporteur donne lecture de la délibération.**

La commission environnement a lancé en juin 2007 une opération test sur le compostage individuel sur une période d'un an. Cette opération a été réalisée sur un échantillon de 60 foyers répartis sur l'ensemble du territoire. Ce test a permis de mesurer l'opportunité d'étendre ce dispositif à l'ensemble des foyers individuels du territoire.

Après de nombreuses années passées à inciter la population à réaliser le tri sélectif, il est proposé d'engager les habitants dans une démarche de réduction des déchets à la source réduisant ainsi l'opération de collecte et d'incinération.

Le compostage individuel consiste à stocker les déchets verts et déchets de cuisine fermentescibles chez soi et à favoriser leur décomposition pour obtenir du compost (amendement organique).

Dans le cadre d'une politique d'incitation au tri des déchets par les habitants de Versailles Grand Parc, il est envisagé de promouvoir le compostage individuel des déchets fermentescibles à compter de 2010.

Le compostage individuel sur le territoire est donc la première phase d'un vaste programme, puisque la collectivité pourrait envisager d'étendre par la suite le principe à l'habitat collectif, notamment par la mise en place de composteurs en pied d'immeubles.

L'objectif de cette démarche de mise en place de compostage individuel consiste à :

- inciter la première année 10 % des foyers individuels (soit 1430 foyers) de Versailles grand Parc à utiliser cette méthode et 30 % des foyers sur 3 ans ;
- réduire la quantité d'ordures ménagères et déchets végétaux collectés en porte à porte ;
- réduire les coûts de traitement des ordures ménagères incinérées et des déchets végétaux ;
- créer un réseau de personnes compétentes en matière de compostage sur le territoire.

La mise en place de ce dispositif sera menée en partenariat avec des relais locaux tels que des associations de protection de l'environnement, des relais nature et les agents des espaces verts des communes. Il est souhaité que les habitants puissent bénéficier du savoir faire des agents des espaces verts, que ce soit en matière de jardinage ou de compostage, les deux activités étant complémentaires.

L'information sur ce projet sera relayée par les différentes parutions (environnement info, gazette, magazines municipaux, etc.) ainsi que via les sites Internet et blogs des différents partenaires, communauté d'agglomération et communes adhérentes.

Des conventions de partenariat devront être signées entre Versailles Grand Parc et chaque partenaire. Ces conventions feront l'objet de délibérations ultérieures.

Pour s'assurer de la réussite d'une telle opération, il est proposé le lancement d'un marché d'acquisition des composteurs.

Ils seront mis à disposition des foyers individuels volontaires en contrepartie d'une participation financière.

Pour la fourniture du matériel, la procédure envisagée est un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Ce marché est un marché à bons de commande, conclu en application de l'article 77 du code des marchés publics, avec indication de seuils minimums annuels déterminés sur la durée totale du marché. Le présent marché est conclu pour une durée globale de 3 ans à compter de sa notification.

Le marché fait l'objet de trois lots:

- lot n°1 : fourniture et livraison de composteurs de 400 litres et 600 litres en bois traité écologiquement. Quantité estimative sur la durée totale du marché : 2 250 composteurs de 400 litres et 60 composteurs de 600 litres.

- lot n°2 : fourniture et livraison de composteurs de 400 litres et 600 litres en plastique recyclé et recyclable en fin de vie. Quantité estimative sur la durée totale du marché : 2 250 composteurs de 400 litres et 60 composteurs de 600 litres.
- lot n°3 : fourniture et livraison de bio-seaux en plastique de 7 litres destinés à recueillir les biodéchets. Quantité estimative sur la durée totale du marché : 2 400 bio-seaux.
- Le montant du marché est estimé à environ 86 018 € TTC par an.

La commission d'appel d'offres choisira le titulaire de chaque lot selon les critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre au regard de la qualité des échantillons fournis et du mémoire technique présenté : 50 %
- Prix : 35%
- Délai de livraison : 15%

Afin de bénéficier d'une prestation de qualité et répondant à la législation en vigueur, le critère prépondérant est la valeur technique estimée à partir du mémoire technique qui devra contenir les éléments suivants :

- la conformité aux normes demandées ou équivalentes
- les fiches techniques des composteurs et bio-seaux
- la durée de garantie
- la qualité du service après-vente
- les moyens humains et matériels que le candidat se propose de mettre en œuvre pour l'exécution du marché
- les échantillons fournis

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *décide de passer un marché à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour assurer la mise à disposition de composteurs en bois et en plastique ainsi que de bio-seaux pour les habitants de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer le marché à venir et tous documents s'y rapportant ;*
- 4) *donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer le marché négocié qui pourrait être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;*
- 5) *dit que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget de la communauté d'agglomération en section d'investissement à l'article 21578 « Autre matériel et outillage de voirie ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 61 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégué,


Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services